

Remplacement pour un congé maternité

Par malouloute8, le 02/01/2010 à 10:46

Bonjour,

Je fais partie de la convention collective 3108, je suis technicienne de laboratoire (coeff 175) employé depuis 4ans. J'effectue depuis septembre un remplacement pour un congé maternité (sur un poste différent du mien (changement de service) pour lequel j'ai effectué une formation interne (contrôle qualité)).

Premièrement je ne sais pas si c'est normale mais je n'ai jamais rien signé pour ce changement de poste temporaire.

Deuxièmement, je voudrais savoir si mon entreprise n'est pas obligé à partir du 2e mois de remplacement de me versé une prime correspondant au minimum à de la différence qu'il existe entre nos salaires (entre la personne que je remplace et moi) et ce tout les mois a partir du 2e au mois de remplacement?

(Enfin c'est ce que j'ai compris après lecture de ma convention.)

J'ai reçu en novembre une prime qu'ils on appelé "prime contrôle" mais pour le mois de décembre rien.

Qu'elles sont mes droits?

Merci de me répondre, cordialement.